



Comité Social et Économique

Compte-rendu de Réunion Ordinaire

Du 14 Avril 2022

Point d'avancement de la procédure judiciaire

Direction : L'audience du tribunal de commerce aura lieu mardi 19 avril à 15h15 au tribunal de commerce de Paris. Les administrateurs judiciaires vont demander la prolongation de la période d'observation en redressement judiciaire jusqu'à fin juin. En fonction des jours d'audience, on suppose qu'une audience se tiendra le 21 juin, avec un délibéré début juillet, pour prononcer la liquidation judiciaire.

Les mandataires liquidateurs prendront alors la main pour lancer les licenciements des salariés.

Pour bien faire, il faudrait négocier le PSE pour le faire valider par la DREETS avant le 5 juillet et permettre que les salariés soient licenciés début juillet. Il y aura le délai de 21 jours de réflexion pour adhérer au CSP.

Les soldes de tout compte seront édités à l'issue de ce délai de réflexion, les primes de licenciements seront versées dans la foulée (estimé mi-août).

Dans cette hypothèse, nous devrions couler les dernières culasses jusqu'au 30 juin, les dernières pièces seront usinées au plus tard le 1^{er} juillet au matin.

Information sur la cellule liquidative

Direction : Il faut assurer la gestion de l'arrêt définitif de l'usine, mettre les installations en sécurité. Concernant les informations pour le calendrier à venir, la Direction organisera des réunions, pour l'ensemble du personnel, la semaine prochaine.

Une prévision de solde de tout compte (avec un départ en CSP), sera fournie aux salariés mi-mai, avec son mode de calcul.

Courant juin, des réunions d'informations, par groupe de 20 personnes, avec la cellule de reclassement seront programmées pour expliquer les différentes options après le licenciement (Retraite, CSP, ARE...).

Point sur l'activité industrielle pour les mois de mars 2022 par types de pièces-point sur l'état des stocks et rebuts par type de pièces au 31 mars 2022.

TRS Mars	Objectif %
65,40%	65,20%

NQI % Mars	Objectif %
15,2%	10,46%

NQE ppm Mars	Objectif ppm
24 831	25 661

Précision sur l'activité industrielle du mois en cours et jusqu'à la fin du premier semestre 2022 (dont les variations des EDI).

Avril	26 076
Mai	21 970
Juin	29 350

Direction : Les volumes concernent principalement les HR10 (19 000p/mois). Nous attendons les commandes de Renault pour confirmer les besoins en K9 Step2.

CGT : Sommes-nous en capacité de produire 19 000 HR10 par mois ?

Direction : Oui, avec les performances actuelles, et même avec les arrêts machine, nous sommes capables de faire plus de 900 HR10/jour, ce qui correspond à l'objectif.

Information du CSE sur l'activité PMS.

Direction : Au vu de la situation de l'entreprise, il n'y a pas de nouvelle commande. Nous soldons les commandes en cours.

Nous vous informons qu'un projet de reprise, en interne, est envisagé sur les PMS. Ce projet ne pourra voir le jour qu'à l'issue de la liquidation de l'entreprise. Il prévoit un déménagement au Bâtiment I (anciennement fonte) avec la possibilité de reprendre les salariés du secteur.

Point sur la remise en état de la CPC.

Direction : Le projet est abandonné.

Point sur les ventes réalisées en mars 2022.

Direction : 37 028 Culasses ont été livrées. Il y a une baisse des EDI de Renault sur les HR10. Ce point devrait être résolu avec le début des livraisons en Espagne.

Renault demande plus de H4 avec 6 223 culasses à livrer sur 3 mois.

Point sur la trésorerie de l'entreprise au 31 mars 2022 et au 12 avril 2022

Direction : Au mois de mars, 3,967 M€ de chiffre d'affaire, le cumul pour l'année écoulée est de 27 M€ avec un EBITDA de – 9,4 M€.

La trésorerie est au 31 mars de 938 K€ et au 14 avril de 693 K€.

Suivi des indicateurs de l'accord d'intéressement.

INDICATEURS	Mars	Cumul S1/2022	OBJECTIFS
Taux de fréquence	25,4	27,3	40
Qualité externe (PPM)	24 831	20 166	10 703 PPM
Taux de service client	95%	91%	92%
TRS Noyautage – Moulage	65,40%	68,28%	64,5%
Taux de service interne (Cubage – Pré-U)	96,35%	85%	82,4%
Taux de rebuts	15,71%	15,47%	12,6%

Information sur le paiement des cotisations sociales (URSSAF, caisse de retraite).

Direction : Nous sommes à jour des paiements des cotisations sociales pour 2022. Il reste un reliquat de 2 013K€ pour l'année 2021.

Pour la mutuelle, nous allons régler les financements à l'avance fin avril, pour s'assurer que les salariés bénéficient de la portabilité.

A ce jour, quand un salarié est en arrêt maladie, l'entreprise avance les indemnités journalières de la sécurité sociale par un système de subrogation. Les administrateurs judiciaires nous ont demandé de cesser la subrogation pour éviter des complications avec le mandataire liquidateurs et être sûr que les salariés en arrêt soient payés.

Point sur la situation de l'emploi de mars 2022 (effectifs, HS, intérimaires par types de mission et répartition par atelier et par équipes, entrées et sorties) point sur l'absentéisme, point sur la formation, bilan mensuel des entreprises extérieures.

CDI Mars	CDD	Apprentis	Intérimaires 18			GLE
			Remplacement	Accroissement	TOTAL	
278	1	0	18	0	18	0

Absentéisme % Mars	Objectif %
6,61%	

CGT : y a-t-il des contrats d'intérimaires qui vont s'arrêter ?

Direction : Les contrats sont à la semaine, en fonction de la production, certains contrats pourraient s'arrêter.

Point sur les soldes de tous congés susceptibles de ne pas être repris par la procédure

Direction : Les AGS (qui payeront le solde de tout compte) ne prennent pas en compte tous les congés qui devaient être pris avant le 21 juin 2022.

Il y a une tolérance pour les salariés qui sont en arrêt maladie et qui n'ont pu prendre leurs congés.

Si des congés sont refusés par la hiérarchie, un écrit de la Direction suffira à les faire payer par les AGS.

Les CET (compte épargne temps) sont pris en compte car il s'agit d'un accord d'entreprise.

CGT : tous les congés de la période 2021/2022 sont à prendre avant le 21 juin. Si votre hiérarchie refuse vos congés, votre chef doit vous fournir un justificatif du service RH qui servira aux AGS pour le paiement.

Informations sur les dispositions mises en place pour les salariés trouvant un emploi d'ici fin juin

Direction : Nous avons à ce jour 4 cas. Nous opérons une suspension du contrat de travail pour que le salarié puisse aller travailler dans sa nouvelle entreprise. Il reste inscrit dans l'effectif et peut donc bénéficier des avantages du PSE.

Présentation et approbation des comptes du CSE de mars 2022

Les comptes du CSE sont approuvés à l'unanimité.

Points divers

CGT : L'infirmière est en arrêt maladie. La situation de l'entreprise exige une présence médicale sur le site, comment comptez-vous pallier son absence ?

Direction : Nous recherchons activement une remplaçante. Mais il est extrêmement difficile de trouver une candidate.

CGT : La cession des médailles du travail devrait avoir lieu au mois de juin, quand et comment allez-vous les programmer ? La prime attribuée sera-t-elle versée ?

Direction : Nous avons reçu les diplômes, et nous allons regarder.

Les élus CGT au CSE